

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 à 19H30**



N°114/2025 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement pour 2026 avant le vote du budget

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 18 - Excusés avec Pouvoir : 4 - Excusés sans Pouvoir : 2
Absente : 1 - Votants : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUVARD, 1^{er} Adjoint au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à RONGEAT Stéphane), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur François BIRRAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour mémoire, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette.

Il revient à ce titre au Conseil municipal de déterminer les dépenses concernées par cette autorisation et d'en préciser le montant et l'affectation.

Il ne s'agit ni d'une délibération modificative ni d'une inscription budgétaire puisque l'inscription budgétaire n'interviendra qu'au moment du vote du budget primitif.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Vu le budget primitif 2025 2025-210103446-20251210-114-2025-114-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 24/12/2025

Considérant que pour permettre de mandater et liquider certaines dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses dans la limite des crédits votés au Budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la liquidation des dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

NATURE M57	INTITULE COMPTE M57	MONTANT BUDGETÉ	25%
10226	Taxe d'aménagement	18 344,00 €	4 586,00 €
TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	18 344,00 €	4 586,00 €
202	Frais d'études documents urbanisme	52 360,49	13 090,12 €
2031	Frais d'études	61 140,00	15 285,00 €
TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 500,49 €	28 375,12 €
204114	Subventions d'équip. aux organismes publics/Voirie		
2046	Attribution de compensation d'investissement	31 704,50	7 926,13 €
TOTAL CHAPITRE 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	31 704,50 €	7 926,13 €
2111	Terrains nus	50 459,00 €	12 614,75 €
2112	Terrains de voirie	20 000,00 €	5 000,00 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	- €	- €
2116	Cimetière	60 000,00 €	15 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	35 066,65 €	18 766,66 €
21311	Bâtiments administratifs	5 000,00 €	5 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	69 000,00 €	17 250,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs		
21318	Autres bâtiments publics	221 591,72 €	59 147,93 €
21351	Bâtiments publics	59 606,30 €	14 901,58 €
2138	Autres constructions	30 000,00 €	7 500,00 €
2151	Réseaux de voirie	1 226 200,00 €	306 550,00 €
2152	Installations de voirie	275 003,32 €	68 750,83 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau		- €
21534	Réseaux d'électrification	2 951,00 €	737,75 €
21538	Autres réseaux	111 900,00 €	27 975,00 €
21568	Autre matériel défense incendie		- €
21578	Autre matériel technique	10 000,00 €	2 500,00 €
2158	Autres installations techniques	20 000,00 €	5 000,00 €
21621	Biens sous-jacents	15 000,00 €	
2181	Installations générales	6 663,48 €	1 665,87 €
21828	Autre matériel de transport	23 300,00 €	5 825,00 €
21838	Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
21841	Autre matériel de bureau et mobilier scolaire	5 700,00 €	1 425,00 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	158 482,09 €	29 620,52 €
2188	Autres	308 182,57 €	73 295,64 €
TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 716 106,13 €	679 026,53 €
2313	Constructions	2 098 012,67 €	524 503,17 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	510 000,00 €	127 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 608 012,67 €	652 003,17 €
27638	Autres établissements publics	154 980,30	38 745,08 €
TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	154 980,30 €	38 745,08 €
TOTAL GENERAL		5 642 648,09 €	1 410 662,02 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-114-2025-114-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 24/12/2025

Délibération n°114-2025 du 10 décembre 2025 (suite) – 3 –

DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES
PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Patrick BOUVARD



Le secrétaire,
François BIRRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-114-2025-114-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 24/12/2025